REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0212**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Programme solidarité-Eau (pS-Eau) pour son programme appui, conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en Région Auvergne-Rhône-Alpes - 2019-2022 - Année 2

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020

Décision n° CP-2020-0212

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
objet :	**Attribution d'une subvention à l'association Programme solidarité-Eau (pS-Eau) pour son programme appui, conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en Région Auvergne-Rhône-Alpes - 2019-2022 - Année 2**
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

S'inscrivant dans le cadre juridique défini par la loi Oudin-Santini n° 2005-95 du 9 février 2005, la Métropole de Lyon développe une politique de coopération et de solidarité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour contribuer à atteindre l'objectif 6 adopté lors du sommet sur le développement durable du 25 septembre 2015 et garantir l'accès pour tous à l'eau et l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau dans le monde d'ici 2030.

Pour cela, la Communauté urbaine de Lyon a décidé, par délibération du Conseil n° 2005-2856 du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes en matière d'eau et d'assainissement pour la solidarité internationale.

Cet engagement se concrétise, d'une part, dans des partenariats de coopération décentralisée avec des collectivités étrangères, notamment à Madagascar et, d'autre part, dans le pilotage du fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau. Le Fonds de solidarité eau a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud, portées principalement par des associations. Il est alimenté annuellement par la Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Eau du Grand Lyon. Il représente 1 200 000 € de subventions accordées par an.

Dans le cadre de son engagement pour la solidarité internationale dans le domaine de l'eau, la Métropole soutient l'activité du pS-Eau depuis 2007 de façon à promouvoir les initiatives dans le domaine de la solidarité eau et assainissement sur le territoire et améliorer la qualité des projets.

Le pS-Eau est une association de soutien aux initiatives locales françaises de coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Sa mission, reconnue d'intérêt général, vise à améliorer et rendre plus efficaces les actions de solidarité, accroître le nombre d'acteurs impliqués, mettre en cohérence les actions, valoriser et diffuser les expériences de chacun.

Le pS-Eau est :

- un réseau reconnu de plus de 40 000 correspondants à travers le monde (entreprises, collectivités, centres de recherche, associations, représentants de l'Etat),
- animé par une structure permanente de 15 personnes de spécialités diverses, dont désormais 2 personnes basées à Lyon et 3 personnes basées à l'étranger (Burkina Faso, Liban et Madagascar),
- contrôlé par un conseil d'administration représentatif de l'ensemble du milieu spécialisé dans le développement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et présidé par un gouverneur du Conseil mondial de l'eau.

Depuis 2009, le pS-Eau a déployé une antenne physique basée à Lyon permettant un appui de proximité aux initiatives locales de solidarité dans le domaine de l'eau et l'assainissement. Son activité d'animation de réseau (organisation d'ateliers, diffusion d'informations et de guides méthodologiques, appui-conseil personnalisé, capitalisation d'expériences, etc.) a largement contribué à la réussite de la politique de coopération et de solidarité dans le domaine de l'eau.

Les exemples les plus significatifs de réalisation sont les suivants :

- à ses débuts, le Fonds de solidarité eau recevait moins de 10 dossiers par an, il en reçoit aujourd'hui une quarantaine. Sur la totalité des dossiers reçus, quasiment la moitié (45 %) a bénéficié d'un accompagnement du pS-Eau,

- à l'origine du Fonds de solidarité eau, il était difficile d'avoir des retours de terrain des projets financés en dehors des rapports produits par les porteurs de projets. Aujourd'hui, le pS-Eau, par son réseau dans de nombreux pays africains permet d'avoir des retours de terrain sur 5 à 6 projets par an. Ces visites sont précieuses pour avoir de la visibilité sur l'efficacité des actions financées dans le cadre du fonds eau,

- à Madagascar où la Métropole a mis en place une coopération importante auprès de 16 communes de la Région Haute-Matsiatra, le pS-Eau anime un réseau spécifique qui permet la rencontre et l'échange d'expériences entre les différents acteurs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et la publication de documents spécialisés (institutions malgaches et organisations non gouvernementales (ONG) internationales).

II - Objectifs du programme

Le programme vise l'appui-conseil aux porteurs de projets sollicitant le Fonds de solidarité eau, l'appui au suivi et à l'évaluation des projets Fonds de solidarité eau, l'accompagnement et la sensibilisation des instructeurs du Fonds de solidarité eau, la communication et la valorisation des actions de la Métropole, la diffusion des résultats de la recherche-action sur l'eau et l'assainissement à l'international, l'appui à la coopération décentralisée avec Madagascar.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre du précédent programme de novembre 2016 à novembre 2019

Chaque année, le pS-Eau fournit un rapport détaillé de son activité. Les résultats les plus significatifs sur le dernier programme sont les suivants :

- 29 projets ont été accompagnés par le pS-Eau, dont 26 ont été financés par le Fonds de solidarité eau,

- 15 projets financés par le Fonds de solidarité eau ont été évalués sur le terrain par le pS-Eau,

- tous les projets déposés au Fonds de solidarité eau (environ 40 par an) ont fait l'objet d'une note d'analyse par le pS-Eau sur les aspects contextuels (respect de la législation locale, expérience de l'association, intégration du projet dans son territoire, etc.), en complément du travail d'instruction technique mené par les agents de la Métropole et des exploitants,

- environ 20 fiches par an, descriptives des projets financés par le Fonds de solidarité eau, sont mises en ligne sur le site internet du pS-Eau,

- 3 séances d'information-sensibilisation des instructeurs du Fonds de solidarité eau ont été réalisées sur les sujets suivants : l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire, la prise en compte des études de faisabilité, les techniques de traitement et de potabilisation de l'eau.

- plus de 20 ateliers auxquels le pS-Eau a été associé ou qu'il a organisé ont permis la diffusion d'informations sur le dispositif du Fonds de solidarité eau,

- des relectures et conseils méthodologiques ont été prodigués pour l'élaboration de documents de capitalisation sur la gestion déléguée des services d'eau potable gravitaires à Madagascar,

- des guides pratiques et plaquettes de synthèse ont été publiés sur des sujets du pôle recherche et développement du pS-Eau (objectifs de développement durable -ODD- et services d'eau potable et d'assainissement, les services d'eau et d'assainissement face au changement climatique, énergie photovoltaïque pour les petits services d'eau potable).

IV - Bilan des actions réalisées

Les comptes-rendus d'activité font état d'un bilan très satisfaisant en ce qui concerne en particulier l'appui-conseil aux porteurs de projet, la production d'outils et de guides méthodologiques, l'organisation des ateliers de réflexions et d'échanges de pratique. Par l'ampleur de son réseau aussi bien local, que national et international, l'antenne lyonnaise du pS-Eau contribue à insuffler une dynamique et une bonne qualité des interventions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

V - Programme d'actions de fin 2019 à fin 2022 et plan de financement prévisionnel annuel

Ce programme d'actions poursuit les activités qui ont fait l'objet d'un bilan très satisfaisant et favorise l'organisation d'ateliers sur le territoire.

Il se décline de la manière suivante :

- un appui-conseil aux porteurs de projets sollicitant le Fonds de solidarité eau grâce à la mobilisation du réseau du pS-Eau et des travaux développés par le pS-Eau en recherche-action et capitalisation d'expériences. Il s'agit d'une activité continue sur l'année, avec pour objectif d'accompagner 10 à 15 acteurs qui déposent ensuite une demande au fonds eau,

- un appui au suivi-évaluation du Fonds de solidarité eau. Par la présence régulière du pS-Eau dans de nombreux pays d'Afrique, celui-ci pourra accompagner la mise en œuvre des projets sur le terrain et en mesurer l'efficacité, avec pour objectif de visiter 5 à 6 projets par an. Dans cette nouvelle convention, une attention particulière sera mise sur la restitution de ces missions auprès des membres du Fonds eau et auprès des porteurs de projets pour en partager les enseignements,

- un accompagnement-sensibilisation des instructeurs du Fonds de solidarité eau. Il s'agit d'apporter aux instructeurs du Fonds de solidarité eau des informations sur les contextes de chaque projet déposé et d'organiser un atelier annuel avec des témoignages d'expériences des projets soutenus par le Fonds de solidarité eau,

- une communication-valorisation des actions de la Métropole. Il s'agit, notamment, de publier sur le site internet du pS-Eau et les supports éditoriaux du pS-Eau les informations sur l'actualité du Fonds de solidarité eau ou de Madagascar,

- une diffusion des travaux de recherche-action sur les pratiques de solidarité internationale. Le pS-Eau dispose d'un pôle recherche et développement spécialisé sur l'eau et l'assainissement dans les pays en développement. Il organisera une fois par an un atelier de diffusion des résultats de ses travaux pour les porteurs de projets et les instructeurs du Fonds de solidarité eau,

- un appui à la coopération décentralisée à Madagascar. Le pS-Eau poursuivra son appui au développement du réseau des acteurs de la coopération décentralisée et non gouvernementale à Madagascar par le développement de la base de données, la mise en place des ateliers de travail et des publications spécifiques sur le secteur de l'eau et de l'assainissement à Madagascar. Un soutien plus particulier pourra être apporté sur Eaurizon en termes de capitalisation des outils et méthodes produits dans le cadre du programme.

Plan de financement prévisionnel annuel :

Activités	Participa-tion de la Métropole (en €)	Autres co-financements Agence française de développement (AFD), Agence de l'eau Rhône Méditerrané Corse (AERMC)	Total (en €)
appui-conseil aux porteurs de projet sollicitant le Fonds de solidarité eau	21 000	15 000	36 000
appui au suivi-évaluation des projets Fonds de solidarité eau	18 000	3 600	21 600
accompagnement / sensibilisation des instructeurs du Fonds de solidarité eau	11 000	3 400	14 400
communication / valorisation des actions de la Métropole	0	7 200	7 200

Activités	Participa-tion de la Métropole (en €)	Autres co-financements Agence française de développement (AFD), Agence de l'eau Rhône Méditerrané Corse (AERMC)	Total (en €)
diffusion des travaux de recherche-action sur les pratiques de solidarité internationale	0	18 000	18 000
appui dans le cadre de Ran'Eau au programme de coopération décentralisée de la Métropole	5 000	5 800	10 800
Total	**55 000**	**53 000**	**108 000**

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au profit de l'association pS-Eau dans le cadre du programme "appui conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en Région Auvergne-Rhône-Alpes - Année 2" (2019-2022) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € annuel au profit de l'association pS-Eau pour son programme "appui conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en région Auvergne Rhône-Alpes" - Année 2" (2020-2021),

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association pS-Eau définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2020 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.